

Protocole de certification



BNQ 2622-951/2012

Tuyaux et branchements latéraux monolithiques en béton armé et non armé, et regards d'égout, puisards, chambres des vannes et postes de pompage préfabriqués en béton armé – Protocole de certification



Cette page est laissée intentionnellement vierge.

BNQ 2622-951/2012

Tuyaux et branchements latéraux monolithiques en béton armé et non armé, et regards d'égout, puisards, chambres des vannes et postes de pompage préfabriqués en béton armé – Protocole de certification

Reinforced Concrete and Unreinforced Concrete Pipes and Monolithic Lateral Connections, and Precast Reinforced Concrete Sewer Manholes, Catch Basins, Gate Houses and Pumping Stations – Certification Protocol



ICS : 03.120.20; 23.040.50; 23.040.99; 91.100.30

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

DEUXIÈME ÉDITION — 2012-02-27

Cette nouvelle édition remplace celle du 22 décembre 2000.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2012

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

ISBN 978-2-551-25169-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-25170-4 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2012

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en consultant un comité d'élaboration du protocole de certification formé des membres suivants :

ABESQUE, Charles	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)
CAZA, Alain	Béton Brunet ltée
CONSTANTIN, Camille	Produits de ciment Sherbrooke ltée
CÔTÉ, Jean	Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)
LASNIER, Nathalie	Tubécon inc.
MARTEL, Stéphane	Armtéc
OTIS, Marc	Béton provincial ltée
PALARDY, Danielle	Lafarge Canada inc.
PHARAND, Jacques	Ville de Montréal
POIRIER, Christian	Ministère des Transports du Québec (MTQ) — Direction des structures — Service de la conception
ROY, Alain	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
TALLARD, Robert	Lécuyer et fils ltée
CHOUINARD, Dominique	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
HOUDE, Benoit (coordonnateur)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)



La collaboration ou la participation des personnes suivantes est également à souligner :

BROSSARD, Rolland

Armtec

JOBIN, André

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

LACHANCE, Dany

Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)

LALONDE, Michel

Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)

LEBLANC, Raymond

Lécuyer et fils ltée

LORD, Isabelle

Lafarge Canada inc.

SOMMAIRE

	Page	
1	OBJET	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3	DÉFINITIONS	2
4	EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	3
5	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	4
5.1	RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES	4
5.2	DEMANDE DE CERTIFICATION	4
5.3	EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT	4
5.4	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	5
5.5	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.6	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.7	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	5
5.8	RENOUÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.9	AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	6
6	MARQUAGE DU PRODUIT	6
ANNEXE A —	RÉFÉRENCE INFORMATIVE	7

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

**TUYAUX ET BRANCHEMENTS LATÉRAUX MONOLITHIQUES
EN BÉTON ARMÉ ET NON ARMÉ, ET REGARDS D'ÉGOUT, PUISARDS,
CHAMBRES DES VANNES ET POSTES DE POMPAGE PRÉFABRIQUÉS EN
BÉTON ARMÉ — PROTOCOLE DE CERTIFICATION**

1 OBJET

Le présent document a pour objet d'établir les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification des tuyaux et branchements latéraux monolithiques en béton armé et non armé selon les exigences de la norme BNQ 2622-126 et des regards d'égout, des puisards, des chambres des vannes et des postes de pompage préfabriqués en béton armé selon les exigences de la norme BNQ 2622-420.

Le présent document s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs produits.

NOTE — Ce document s'adresse également aux donneurs d'ouvrage désireux d'utiliser les programmes de certification du BNQ traités dans ce protocole.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Il convient de prendre note que, dans le présent document, une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

Pour les besoins du présent document, les ouvrages de référence suivants (incluant tout modificatif, errata, rectificatif, amendement, etc.) contiennent des exigences dont il faut tenir compte et sont cités aux endroits appropriés dans le texte :

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [www.bnq.qc.ca]

BNQ 2622-126

*Tuyaux et branchements latéraux monolithiques
en béton armé et non armé pour l'évacuation des
eaux d'égout domestique et pluvial.*

(Reinforced Concrete and Unreinforced Concrete Pipes and
Monolithic Lateral Connections for Evacuation of Domestic
Wastewater and Storm Water.)